



CONVENTION DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LE PAYSAGE

PRIX DU PAYSAGE DU CONSEIL DE L'EUROPE

8^e Session – 2022-2023

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Présentation

La Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage est le premier traité international exclusivement consacré à l'ensemble des dimensions du paysage : naturels, ruraux, urbains et périurbains. Elle représente une importante contribution à la mise en œuvre des objectifs du Conseil de l'Europe. En prenant en compte la valeur des paysages, avec ses composantes naturelles et humaines, le Conseil de l'Europe, reconnaît que le paysage est partout un élément important de la qualité de vie des populations : dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien.

L'article 11 de la Convention institue le Prix du paysage du Conseil de l'Europe. La Résolution [CM/Res\(2008\)3](#) sur le règlement relatif au Prix du paysage du Conseil de l'Europe, adoptée par le Comité des Ministres le 20 février 2008 lors de la 1018^e réunion des Délégués des Ministres, rappelle que l'article 11 de la Convention institue le Prix et que celui-ci s'inscrit dans la lignée du travail accompli par le Conseil de l'Europe en faveur des droits de l'homme, de la démocratie et du développement durable.

Ouvert aux Parties à la Convention, le Prix est de nature à accroître la sensibilisation de la société civile à la valeur des paysages, à leur rôle et à leur transformation. Il vise à récompenser des initiatives concrètes et exemplaires pour la réalisation d'objectifs de qualité paysagère sur le territoire des Parties à la Convention. Le Prix est décerné tous les deux ans et les dossiers de candidature doivent parvenir au Secrétariat Général du Conseil de l'Europe.

Lors de sa réunion tenue à Strasbourg les 28-29 avril 2008, le Comité directeur du patrimoine et du paysage (CDPATEP) a demandé à ses membres de faire parvenir les dossiers de candidature au Secrétariat du Conseil de l'Europe par la voie des Représentations permanentes des Parties à la Convention.

Chaque Etat partie à la Convention est ainsi invité à envoyer par la poste au Secrétariat général du Conseil de l'Europe (Convention du paysage du Conseil de l'Europe), avant le 31 janvier 2023, par la voie de sa Représentation permanente auprès du Conseil de l'Europe, un formulaire de candidature complété en format papier, ainsi qu'une copie numérique sur une clé USB du formulaire et du matériel complémentaire.

*

Veillez noter que :

- la participation au Prix du paysage du Conseil de l'Europe est seulement ouverte aux collectivités locales et régionales, à leurs groupements, ainsi qu'aux organisations non gouvernementales, comme indiqué dans l'article 2 de l'annexe à la Résolution [CM/Res \(2008\)3](#) ;*
- le dossier de candidature doit être présenté dans l'une des deux langues officielles du Conseil de l'Europe (français ou anglais) ;*
- le matériel remis doit être libre de droits pour son utilisation par le Conseil de l'Europe en vue de la communication sur la promotion du Prix ou de toute autre publication ou action liée à la Convention. Le Conseil de l'Europe s'engage à mentionner le nom des auteurs ;*
- les dossiers incomplets ou ne respectant pas le règlement ne seront pas admis à concourir.*

Pour plus de détails, consulter la rubrique du portail internet du Conseil de l'Europe consacrée au Prix du paysage, à l'adresse suivante :

[Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage / Site web officiel \(coe.int\)](http://www.coe.int/t/fr/Convention/Paysage/Paysage.aspx)
[Council of Europe Landscape Convention / Official website \(coe.int\)](http://www.coe.int/t/fr/Convention/Paysage/Paysage.aspx)

*

I. ETAT CONCERNE ET CANDIDAT

1. Etat	FRANCE
Représenté par	M. Guillaume Poirier
<i>Adresse :</i>	Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires Tour Séquoia 04.06, Place Carpeaux 92055 La Défense
<i>Téléphone :</i>	0033 1 40 81 88 15
<i>Courriel :</i>	guillaume.poirier@developpement-durable.gouv.fr
2. Candidats	<u>Maîtrise d'ouvrage</u> : Conservatoire du littoral <u>Maîtrise d'œuvre</u> : Alain Freytet, paysagiste concepteur
Représentés par	<u>Maîtrise d'ouvrage</u> : Mme Agnès Vince, directrice du conservatoire du littoral Adresse : 4 Place Denfert-Rochereau, 75014 Paris, France Téléphone : 01 44 63 56 60 ou 01 44 63 56 62 Courriel : Secretariat.Paris@conservatoire-du-littoral.fr <u>Maîtrise d'œuvre</u> : M. Alain Freytet, paysagiste concepteur Adresse : Mazeimard, 23 150 Maisonnisses, France Téléphone : 06 82 84 37 08 Courriel : alain@freytet.fr

Présentation des candidats

Les paysages du Conservatoire du littoral

Victime de son succès au cours du 20e siècle, le littoral a fait l'objet d'aménagements et de constructions pour accueillir toujours plus de monde. Corollaire de l'attractivité, cette évolution entraîne souvent une banalisation et une privatisation de l'espace, à rebours des raisons profondes qui fondent cette même attractivité. Consciente de la valeur écologique, sociale, économique et culturelle de son littoral, la France a fait le choix de préserver une part significative d'espaces naturels littoraux et de les rendre accessibles à tous. L'Etat a ainsi décidé en 1975 de créer le Conservatoire du littoral, un établissement public dont la mission est d'acquérir des parcelles menacées par l'urbanisation ou dégradées pour en

faire des sites restaurés, aménagés, accueillants dans le respect des équilibres naturels. L'ambition de cette politique publique est de garantir sur le long terme le fait que les côtes françaises conserveront leur « tiers naturel ». Ainsi, en 2023, le Conservatoire du littoral intervient sur plus de 250 000 hectares répartis sur 811 sites, soit 17 % du linéaire côtier français.

Les terrains acquis par le Conservatoire sont le support qui vise à protéger les milieux naturels mais aussi à les ouvrir au public en offrant à la population les plus beaux paysages soustraits à la spéculation foncière et l'urbanisation diffuse. Ce chantier majeur demande un travail particulier d'ingénierie mais aussi de conception paysagère pour laquelle les paysagistes reçoivent une formation à laquelle Alain Freytet, enseignant, participe à l'Ecole Nationale Supérieure de Paysage de Versailles-Marseille. Depuis plus de 30 ans, il collabore régulièrement avec le Conservatoire du littoral à travers plus d'une centaine de projets qu'il mène pour certains jusqu'au chantier. Sa collaboration au long cours avec le Conservatoire a été l'occasion, par le développement d'une forme de culture commune, de co-construire des projets d'envergure permettant de magnifier l'identité et les qualités propres des sites, et d'alimenter en retour la stratégie territoriale du Conservatoire du littoral, dans une logique de « projet processus ». Cette vision globale, en étroite collaboration avec les collectivités territoriales, les services de l'Etat et les autres acteurs locaux, dessine concrètement les paysages littoraux de demain et la manière de les vivre. Fort de l'expérience tirée de ces projets et de ces échanges, Alain Freytet rédige en 2015 à la demande de l'établissement un guide méthodologique pour le Conservatoire du littoral et ses partenaires : les Paysages - Conservatoire du littoral. Un second ouvrage, édité en 2022, propose un retour d'expériences sur le schéma d'intentions paysagères et sur la méthode mise en œuvre pour son élaboration.

Initié par le Conservatoire du littoral en 2017, le programme life « Adapto » est un projet qui explore des solutions face aux effets du changement climatique sur le littoral en préconisant une gestion souple du trait de côte. Cette démarche novatrice axée sur la mobilité du rivage et la nécessaire adaptation à la modification du trait de côte a su donner une large place au paysage, démarche expérimentée notamment par les étudiants de l'Ecole Nationale Supérieure de Paysage de Versailles-Marseille dans le cadre d'Ateliers Pédagogiques Régionaux, commandités par le Conservatoire du littoral, encadrés par Alain Freytet et Romain Quesada, paysagistes urbanistes.

Alain Freytet, l'exercice incarné du métier de paysagiste

Alain Freytet est paysagiste concepteur. Il réalise des études et des missions de maîtrise d'œuvre pour de nombreux projets dans l'espace rural et les grands espaces naturels protégés, auprès de maîtrises d'ouvrages publiques ou parapubliques. Ses projets concernent plusieurs centaines de sites en France et à l'étranger. Il assure en direct l'ensemble des missions, de la reconnaissance fine du terrain à la co-construction du projet avec la maîtrise d'ouvrage et l'ensemble des partenaires, de la définition des objectifs à la mise en œuvre. Sa vision du projet est attachée aux valeurs d'attention à l'esprit des lieux, de bienveillance, de sobriété et de maintien de la biodiversité. Le paysage est un engagement pour la beauté du monde et pour la transition écologique. Pour lui, un projet réussi voit l'aménagement s'effacer devant le spectacle du paysage et de la nature en mettant en place les conditions de l'émotion paysagère pour tous et gratuitement. Par ses projets, ses cours et ses conférences, Alain tente de combattre la standardisation ou la banalisation de l'espace. Sa longue complicité avec le Conservatoire

du littoral et le réseau des Grands Sites de France, sa participation depuis l'origine au collectif « Paysages de l'après pétrole » et l'exercice de paysagiste conseil de l'Etat, lui ont permis d'inscrire cette réflexion et cette action dans des orientations nationales. Le croquis est pour Alain Freytet plus qu'une pratique quotidienne, c'est une nécessité et le prolongement naturel de ses émotions, de ses projections et de toute sa pensée. Par la profondeur et la singularité de son expérience, par la diversité de ses interventions et la constance de son engagement, Alain Freytet tente de contribuer à la reconnaissance du métier de paysagiste et à la plupart des facettes qui fondent les politiques publiques des sites et des paysages, portées par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

II. PRESENTATION DU PROJET

3. Nom du Projet

Valorisation paysagère et protection du Cap Fréhel

4. Localisation du Projet

Commune de Plévenon, Bretagne, France

5. Résumé du Projet

Comme de nombreux sites naturels protégés très fréquentés, le cap Fréhel fait l'objet durant des années d'aménagements touristiques qui se sont accumulés jusqu'à porter préjudice à la qualité et la valeur des paysages et des milieux naturels. Le projet consiste à la fois à protéger les milieux naturels et les espèces animales et végétales qui y vivent et à accueillir les promeneurs en leur offrant un lieu exceptionnel de ressourcement et d'inspiration. Il enlève beaucoup plus d'éléments d'aménagement qu'il n'en rajoute : c'est un projet par soustraction. Sur la base de nombreux échanges traduits dans un schéma d'intentions paysagères partagé, de gros travaux ont été entrepris pour déconstruire un restaurant, supprimer un stationnement, mettre en valeur les bâtiments historiques et les ruines d'anciens bâtiments, traiter les cheminements, favoriser les vues sur la mer et le rivage. Le projet possède une facture discrète. Il se voit peu et ne s'affiche pas comme un objet ou un aménagement neuf, laissant à penser, très peu de temps après le chantier, qu'il en a toujours été ainsi. L'innovation et la création consistent ici à être au service du paysage pour créer chez les visiteurs les plus belles des émotions paysagères.

6. **Photo représentant le Projet** (*en haute définition – JPEG 350 dpi*) et nom de l'auteur de la photo svp



©Alain Freytet

III. CONTENU DU PROJET

8. **Début du Projet** mois année
La réalisation doit être achevée au moins depuis trois ans

9. **Partenaires**

DREAL Bretagne
10 rue Maurice Fabre, 35 065 Rennes Cedex, France
M^{me} Le Mao Camille, inspectrice des sites
0033 2 99 33 43 21
camille.le-mao@developpement-durable.gouv.fr

Syndicat mixte du Grand site cap d'Erquy – cap Fréhel
18 rue Notre Dame, 22 240 Plévenon, France
M^{me} Cayatte Marie-Laure, directrice
0033 2 96 41 50 83 / 0033 7 56 06 00 52
direction@caperquyfrehel.fr

10. **Organismes de financement**

- Conservatoire du littoral
- Europe (fonds FEDER)
- Etat Français
- Région Bretagne
- Département des Côtes-d'Armor
- Commune de Plévenon

11. Principaux objectifs du Projet

Les deux objectifs principaux pourraient apparaître contradictoires : d'une part accueillir les promeneurs et randonneurs pour leur faire vivre la plus belle des émotions de paysage et d'autre part protéger et favoriser la biodiversité, notamment celle de la lande atlantique et celle des oiseaux marins. Le projet montre que l'un des objectifs n'exclut pas l'autre et qu'il est possible de protéger la nature tout en permettant à un grand nombre de personnes de s'y promener, sans la dégrader, et de la trouver belle. En cherchant à déplacer le moins possible son sol ou transformer son relief, le projet ranime une posture où l'Homme est petit face à l'échelle du monde. Sur une terre partout transformée, voire altérée et malmenée, la visite du cap Fréhel réveillera le regard de l'enfant au seuil d'une immensité splendide et qu'il ne maîtrise pas. La visite des sites naturels, notamment ceux du Conservatoire du littoral, est aujourd'hui un rite nécessaire, propre à rééduquer nos attitudes de pouvoir et de domination de la nature.

Des objectifs plus directement liés aux lieux et aux milieux ont guidé l'aménagement :

- Renforcer l'intégrité et la puissance de la lande et de son relief
- Poursuivre la restauration de la lande
- Mettre en valeur la structure du relief notamment en coupant certains massifs de saules
- Masquer le parking derrière la végétation
- Retrouver la lande au pied du phare
- Enlever la majorité des panneaux d'information et d'interprétation.
- Regagner certains espaces de lande dégradés.

Donner aux sentiers l'esprit du Cap

- Poursuivre, réparer, simplifier le mobilier de protection
- Créer quelques boucles en évitant les passages par la route
- Privilégier les emmarchements et les calades en grès rouge
- Concevoir une signalétique directionnelle spécifique, porteuse de l'image de la pointe du Cap Fréhel

Redonner un sens au phare

- « Insulariser » le phare en supprimant le restaurant et le stationnement à ses pieds
- Renforcer le caractère monumental du phare
- Réhabiliter la tour Vauban et ses abords

Exprimer les richesses du Cap

- Limiter les panneaux et regrouper l'interprétation en quelques lieux choisis.
- Décliner un vocabulaire d'interprétation commun
- Thématiser les lieux :
- La corne de brume avec la mer et les bateaux
- Le belvédère de la fauconnière avec les oiseaux
- Le blockhaus de la pointe du Jas avec les ruines de la guerre

Rayonner sur le territoire

- Favoriser les actions du Grand Site de France Cap d'Erquy-Fréhel et leur lisibilité sur la pointe
- Poursuivre la dynamique d'un dispositif communal à l'échelle de la pointe (accueil des visiteurs, stationnement payant...)
- Renforcer la fonction touristique de Plévenon-Cap-Fréhel : stationnement, services,

informations, maison du Grand Site de France...
- Assurer une liaison cyclable entre Plévenon et la pointe du Cap

12. Résultats obtenus

Suite à la mise en œuvre du programme de valorisation paysagère, un allongement du temps de visite a été constaté passant d'une durée de présence sur le site d'une heure en moyenne à près d'une heure et demie. Les visiteurs semblent désormais plus calmes et leur visite semble plus sereine. La consommation flash des points de vue a laissé place à la contemplation.

En 2022, une étude de perception des paysages a démontré que les acteurs locaux apprécient unanimement le travail réalisé. Pour la majorité des personnes interviewées, l'aménagement du site associé aux actions du gestionnaire participe de façon intégrante à l'attractivité du territoire.

Enfin pour mieux appréhender les effets du projet sur la biodiversité, le gestionnaire a mis en place un protocole de suivi de l'état de la végétation sur le site. Menées de façon triennale sur le plateau sommital de la pointe et sur le secteur à l'est du phare, des analyses botaniques permettront de mesurer l'évolution du couvert végétal et de sa composition.

A ce stade, les observations réalisées permettent de dire que la végétation refait surface de manière plus ou moins dynamique selon les secteurs. De façon générale, une résilience des espèces caractéristiques des landes telles que les bruyères et les ajoncs s'observe sur les zones mises en défens grâce à une reprise du couvert végétale depuis la banque de graines présente dans le sol. Certaines zones, entièrement mises à nu par le piétinement, accueillent dorénavant de nombreuses espèces pionnières et voient progressivement apparaître un nouveau substrat.

IV. RESPECT DES CRITERES D'ATTRIBUTION DU PRIX

13. Développement territorial durable

Le projet s'inscrit-il dans une politique de développement durable ?

Contribue-t-il au renforcement des valeurs environnementales, sociales, économiques, culturelles et esthétiques du paysage ? De quelle façon ?

Est-il parvenu à s'opposer ou à remédier à des dégradations de l'environnement ou à des nuisances en milieu urbain ? De quelle façon ?

La sobriété du projet s'inspire de savoir-faire et de techniques locales. Elle est une garantie de pérennité et de bonne gestion. Un sentier, un muret de pierre, un point de vue sur la mer ne se démodent pas.

Le dispositif d'accueil du public est conçu à l'échelle du site : la découverte se fait à pied, exposée aux éléments et à l'espace. Ce recul du trajet de paysage compose autant d'étapes qui graduent l'intensité de la découverte. L'objectif est de retrouver la naturalité du site, porteuse de message pour aujourd'hui, en recréant les conditions d'une vision poétique puissante qui fait de la visite un moment d'inspiration et de ressourcement. Les valeurs communes qui nous unissent autour du paysage s'expriment ici avec force et évidence.

L'objectif même du Conservatoire du littoral est de limiter l'artificialisation des sites naturels littoraux par l'acquisition et la gestion durable des sites. Cette vision du Conservatoire du littoral, globale à l'échelle de l'ensemble de l'unité littorale des caps d'Erquy et de Fréhel, est traduite dans la stratégie d'intervention 2050 de l'établissement. Cette stratégie s'est traduite par l'identification d'une zone d'intervention foncière validée par les communes dans laquelle le Conservatoire peut intervenir pour protéger et valoriser les paysages littoraux. Dans ce périmètre, des acquisitions foncières et affectations de terrains de l'Etat ont eu lieu et ont permis la mise en place d'un projet de paysage.

Sur le site du Cap Fréhel, le recul du parking, la diminution du nombre de place de stationnement et les incitations à partir du bourg et de façon générale, les actions menées par le Grand Site de France pour valoriser les sites proches du Cap Fréhel de Plévenon contribuent à diminuer la pression de fréquentation sur le site. Le traitement des sentiers, la simplification du réseau de cheminement, l'aménagement de lieux sécurisés et accueillants sur les bases d'anciennes constructions, la mise en place de gîtes à chauve-souris par exemple permettent de rendre compatible la présence d'un grand nombre de visiteurs et l'épanouissement de la biodiversité.

14. Exemplarité

*Le projet peut-il être considéré comme exemplaire ? Pourquoi ?
Quelles bonnes pratiques a-t-il permis de mettre en œuvre ?*

L'utilisation de matériaux locaux, l'intervention d'entreprises locales, l'implication des acteurs locaux dans la conception et la mise en œuvre du programme donnent à ce projet une valeur d'exemple de savoir-faire accessible, de qualité et de sobriété qui pourra influencer d'autres projets sur le territoire, comme c'est déjà le cas dans plusieurs territoires et sites objets d'interventions analogues. L'innovation et la création consistent ici à être au service du paysage pour créer chez les visiteurs les plus belles des émotions paysagères. Même s'il n'est pas très étendu, ce site rassemble un grand nombre de problématiques que l'on retrouve sur les autres espaces du Conservatoire et démontre la capitalisation d'un véritable savoir-faire, ayant fait depuis école auprès de nombreux gestionnaires de grands sites et paysages naturels.

L'originalité de la démarche réside également dans la continuité de vision et de projet entre les premières intentions paysagères et environnementales qui charpentent le programme et la réalisation concrète des aménagements, en prenant appui sur les savoir-faire et l'ingénierie spécifiquement développée, notamment grâce au Conservatoire du littoral, sur ce type de sites.

La propriété foncière du Conservatoire, la protection au titre des sites classés et du Grand Site de France assure sur le long terme une capacité à inscrire ce paysage et ces aménagements dans le temps long, avec l'agilité nécessaire.

Il faut noter également la collaboration exemplaire et au long cours entre la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage sur ce projet au long cours.

Les contraintes vertueuses propres à assurer la transition écologique construisent ici un projet plus sobre, plus harmonieux et susceptible, de ce fait même, de toucher profondément le cœur de ceux qui vont venir s'y promener, en contempler les ambiances et s'y ressourcer. Le projet repose sur des pratiques respectueuses des visiteurs et de l'environnement :

- Respecter les filières courtes et peu consommatrices d'énergie, certains matériaux ou objets manufacturés attractifs ont été proscrits.
- Restreindre les déblais et les remblais en réutilisant le plus possible les matériaux inertes sur site
- Protéger les sols pendant le chantier en évitant l'apport de matériaux extérieurs au site susceptible d'en perturber l'équilibre biologique
- Laisser la végétation revenir seule sans semis, ni plantation, ni engrais, ni pesticide, ni arrosage.
- Eviter la mise en place de mobiliers fabriqués en série avec des matériaux coûteux en énergie et en émission carbone.
- Porter une attention aux multiples usages du site permettant d'anticiper et d'optimiser l'effort de gestion nécessaire pour assurer l'accueil et l'entretien.
- Limiter autant que possible la signalétique en l'intégrant dans des éléments bâtis
- Mettre en place un mobilier léger de protection, souvent en bois (ganivelle, mono fil...) constituant un code discret mais explicite pour les visiteurs, qui se laissent ainsi guider.
- Gérer l'eau avec soin en veillant à la perméabilité des sols, au traitement du ravinement, et en évitant les plantations nécessitant de l'arrosage.

Les aménagements proposés, par leur facture et leur sobriété, offrent une résistance dans le temps.

15. Participation du public

Le projet encourage-t-il activement la participation du public au processus décisionnel ? De quelle façon ?

Le projet cadre-t-il avec les politiques plus vastes mises en œuvre par les autorités nationales, régionales ou locales ?

L'équipe en charge du Schéma d'intentions paysagères, sorte de master plan du projet, était notamment composée d'une interprète du patrimoine - sociologue. Dans le cadre de cette mission, de nombreuses personnes ont été interviewées et leurs propos traduits en éléments de projet. Des visites du site puis du chantier ont pu être organisées par le Conservatoire avec l'aide de la commune et du Grand Site de France, favorisant l'écoute et l'adaptation du projet aux demandes locales.

Ce projet s'est inscrit dans le cadre du Grand Site de France Erquy Fréhel qui déploie une stratégie patrimoniale à l'échelle territoriale sur plusieurs communes ; il a d'ailleurs contribué à l'obtention du label en 2019. Ce lien assure une participation étroite des acteurs du territoire publics et privés à travers des débats, des animations, des films d'interview et une présence lors de manifestations locales.

Le schéma de déplacement et d'interprétation permet de faire bénéficier l'ensemble du territoire des caps d'Erquy et Fréhel de la très forte attraction du Cap Fréhel, en réduisant le nombre de places de stationnement sur le Cap lui-même, en privilégiant les liaisons douces et en renvoyant sur les cœurs des villages et leurs services.

Le projet en cours de valorisation du phare permettra par l'information et la sensibilisation au territoire de diffuser la fréquentation sur d'autres sites d'intérêt du territoire.

16. Sensibilisation

Le projet accroît-il la sensibilisation du public à la valeur des paysages sous l'angle du développement humain, de la consolidation de l'identité ou du bien-être individuel et collectif ? De quelle façon ?

Les très nombreux visiteurs, touristes ou habitants, vivent aujourd’hui sur le site du Cap Fréhel une véritable expérience de paysage. Ils quittent leurs véhicules, non plus au pied du phare mais à quelque distance. Les quelques dizaines de mètres qui les séparent du monument puis les sentiers de la pointe sont vécus comme une expérience sensible le long de cheminements travaillés selon une mise en scène élaborée et invisible, qui les fait quitter l’univers « ordinaire » au profit d’une initiation. C’est donc l’émotion paysagère ressentie par chacun qui suscite l’intérêt et la sensibilisation du public à la valeur des paysages. Les résidents locaux, même si certains, parmi les plus âgés, regrettent encore le stationnement du phare et le restaurant aujourd’hui effacés, sont en grande majorité fiers de montrer un site qui, malgré une fréquentation de plus d’un million de visite par an, a su garder sa puissance et sa beauté. Des sites comme celui du cap Fréhel, et plus généralement l’ensemble des sites du Conservatoire et de l’ensemble des espaces naturels, répondent aux besoins des populations à trouver des lieux de ressourcement, de bien-être, de contact avec les éléments naturels, d’inspiration voire de mobilisation sans que les indices de la forte fréquentation ne viennent altérer l’expérience. Ces aspirations sont d’autant plus nécessaires dans un monde qui sollicite l’attention en permanence et dans lesquels il est rare de pouvoir effectuer des pauses, de se confronter à la grandeur des éléments naturels et de se reconnecter avec la nature et avec soi-même.

V. MATERIEL COMPLEMENTAIRE

La version papier du présent formulaire d’inscription, accompagnée d’une copie du matériel numérique sur clé USB, devrait être adressée par voie postale à l’adresse suivante :

*Secrétariat Général du Conseil de l’Europe
Convention du Conseil de l’Europe sur le paysage
8^e Session du Prix du paysage du Conseil de l’Europe
F - 67075 STRASBOURG, Cedex*

- Texte (20 pages max.) : *format PDF*
- Photos (10 max.) : *JPEG 350 dpi en haute définition*
- Posters (2 max.) : *format PDF en haute définition ou JPEG 350 dpi en haute définition*
- Vidéo (15 mn max.) : *format-mpeg 2 - Il est conseillé de présenter une vidéo (même de qualité amateur).*

* * *